



**AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL**

JUILLET 2019

NOTE

Objet : Le secteur de l'énergie, un secteur d'intervention privilégié pour les bailleurs au Cameroun

1. Un potentiel énergétique important grâce à la diversité des ressources naturelles, mais qui reste encore largement sous-exploité

Le Cameroun bénéficie d'un potentiel énergétique important, notamment grâce à sa capacité hydroélectrique. Selon la Banque mondiale, le pays se place au deuxième rang sur le continent africain en termes de puissance potentielle estimée (23 000 MW), derrière la République démocratique du Congo. Le pays bénéficie également d'un potentiel photovoltaïque non négligeable grâce à l'ensoleillement important dans les régions septentrionales, ainsi qu'en énergie éolienne du fait de son ouverture sur le golfe de Guinée. Enfin, les réserves en gaz naturel permettent d'envisager de grands projets de centrales thermiques à l'instar de celle de Kribi.

De son côté, la demande d'électricité a augmenté de manière régulière, à un rythme annuel d'environ 6 % depuis 2001 et de 7,5 % depuis 2010. Cette augmentation résulte à la fois de la croissance démographique (en moyenne de 2,5 % sur la dernière décennie) et du développement du tissu économique. Des avancées notables ont pu être enregistrées dans le secteur depuis les années 2000, comme en atteste l'évolution du taux d'accès des ménages à l'électricité qui est passé de 41 % à 61 % entre 2000 et 2017 (pour une moyenne de 45 % pour l'Afrique subsaharienne en 2017). Ces résultats ont pu être obtenus grâce au travail conjoint des autorités et des bailleurs de fonds, aussi bien sur la réforme institutionnelle du secteur que sur le développement et le financement de projets structurants, en particulier dans l'hydroélectricité.

2. Le rôle-clé joué par la Banque mondiale pour accompagner la restructuration du secteur

La première loi sur le secteur de l'électricité a été promulguée en décembre 1998. Elle visait à moderniser et améliorer la qualité du service électrique tout en réduisant son poids sur le budget de l'État via le recours à des acteurs privés pour le financement des investissements et la gestion du réseau. L'État conservait les rôles de supervision, de planification et de régulation par l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) avec pour mission de favoriser la concurrence. L'opérateur historique Sonel a ainsi été privatisé en 2001, devenant AES-Sonel avec le rachat de 56 % du capital par le groupe américain AES, le reliquat étant détenu par l'Etat.

En 2008, la Banque mondiale investit le secteur en lançant un Projet de développement du secteur de l'énergie (PDSN) pour 50 M USD dont l'objectif était d'accroître l'accès à l'énergie moderne dans les zones rurales ciblées et d'améliorer la planification et la gestion des ressources du secteur par toutes les institutions du secteur de l'énergie. Ce projet prévoyait pour 30 M USD la mise en œuvre d'un fonds d'énergie rurale (FER), le renforcement des capacités du ministère de l'Eau et de l'Énergie, de l'ARSEL et de l'Agence pour l'électrification rurale (AER), avec notamment la finalisation du cadre juridique et

institutionnel du secteur de l'énergie pour 10 M USD et l'appui à la préparation des projets d'investissements de production d'énergie pour 10 M USD.

Une nouvelle étape de réforme est intervenue en 2011, afin de renforcer la loi de 1998, notamment en organisant la séparation des actifs concernant le transport de l'électricité, les barrages de régulation et ceux de production. Celle-ci s'est véritablement matérialisée en 2019 avec un transfert de la compétence du transport vers la société publique SONATREL, créée en 2015, et de la gestion des barrages réservoirs vers Electricity Development Corporation (EDC créée en 2006). Eneo (créé en 2014 suite à la reprise des actifs d'AES par le britannique Actis) a conservé la production d'électricité (en propre ou achetée à des producteurs indépendants) et la distribution.

Conformément à la loi de 2011 régissant le secteur, la Banque mondiale a financé l'élaboration du Plan de développement du secteur de l'électricité 2030 (PDSE 2030). La version finale du PDSE ainsi que le Plan d'électrification rurale ont été adoptés en 2016. Ils sont utiles pour servir de guide pour les investissements dans le secteur.

En 2016, la Banque mondiale a conduit le Projet de remise à niveau des réseaux de transport de l'électricité et la réforme du secteur (PRRTRS) avec une enveloppe de 325 M USD pour un coût global du projet estimé à 1,6 Md USD. Les principales composantes du projet portent sur l'établissement et l'opérationnalisation de la SONATREL, le renforcement du réseau public de transport et l'appui à la gestion du projet et renforcement des capacités.

3. Des investissements importants des bailleurs de fonds, après la mise en place d'un cadre réglementaire

La réforme du secteur de l'électricité et l'adoption en 2009 du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) ont ouvert la voie à de nombreux investissements. Depuis 2006, ce sont plus de 1 000 Mds FCFA qui ont été investis par les bailleurs traditionnels (Banque mondiale, BAfD, AFD, UE) dans le secteur de l'électricité. De nouveaux acteurs sont apparus à l'instar d'Eximbank China sur les projets de barrage de Memve'ele et de Mekin ainsi que sur le PRRTRS (réseaux de transport de l'électricité). Des banques privées s'engagent également comme par exemple la Société générale sur le projet des lignes de transport électrique à Douala ainsi que des banques locales pour la centrale à gaz de Kribi, la centrale à fioul de Dibamba et le barrage de Nachtigal.

Parmi les projets d'envergure qui ont été mis en œuvre ou lancés au cours des dernières années, on peut notamment citer :

- la centrale à gaz de Kribi (216 MW) financée par la BAfD, FMO, l'AFD, la BDEAC (187,1 M USD) et la Banque mondiale (168 M USD),
- le barrage réservoir de Lom Pangar, qui permet de saturer les capacités des deux barrages d'Édéa (276 MW) et Song Loulou (384 MW) en aval, sur financement de la Banque mondiale (66 Mds FCFA), l'AFD (39,3 Mds FCFA), la BAfD (33 Mds FCFA) et la BEI (19,7 Mds FCFA). Cette infrastructure sera complétée par un barrage de pied de 30 MW qui devrait être mis en service en 2022,
- le barrage de Memve'ele (211 MW) construit par une entreprise chinoise sur financement de l'Eximbank China,
- le barrage de Mekin (15 MW) construit par des entreprises chinoises sur financement de l'Eximbank China qui est entré en service en juin mais ne fonctionne pas à pleine capacité en raison du manque de capacité d'absorption du réseau,
- le barrage de Nachtigal (420 MW) sur financement de la Banque mondiale (745 M USD), l'AFD et Proparco (150 M EUR), la BAfD (150 M EUR) et plusieurs banques privées pour un projet évalué à 1,1 Md EUR. Actuellement en cours de développement, sa mise en service est prévue pour 2022.

L'évolution du secteur est donc positive. Pour autant, de nombreux défis persistent car la puissance électrique installée reste faible : toutes sources confondues, elle s'élève à seulement 1 400 MW et est presque exclusivement générée par l'hydroélectricité (92 %). L'amélioration de la fourniture d'électricité est ainsi toujours citée comme l'un des principaux freins à l'investissement au Cameroun. De nombreux projets solaires depuis longtemps annoncés, n'ont toujours pas été réalisés.

La réforme institutionnelle du secteur connaît également certaines limites : difficultés dans la contractualisation des relations entre les différents acteurs (Eneo, EDC, SONATREL), défaillances dans l'administration du prix de l'électricité qui n'est pas favorable à l'efficacité d'Eneo, etc.

La maturation des projets pourrait également être améliorée à l'image du barrage de Memve'e pour lequel le financement des lignes de transport n'a pas anticipé. Mis en service en mai 2019, il n'injecte que 45 MW dans le réseau grâce à un raccordement temporaire. Le choix de son emplacement ne semble pas non plus optimal : le fleuve Ntem, sur lequel se situe l'ouvrage, n'étant pas régulé, l'ouvrage ne devrait pas pouvoir fonctionner au maximum de sa capacité une grande partie de l'année.